**AVIS DE VACANCE**

**EXPERT NATIONAL DETACHE A LA COMMISSION EUROPEENNE**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Intitulé du poste:**  (DG-DIR-UNITE) | **INTPA-G-5\_A** | |
| **Chef d’unité :** | **Olivier Luyckx** | |
| **Adresse e-mail :** | [**Olivier.Luyckx@ec.europa.eu**](mailto:Olivier.Luyckx@ec.europa.eu) | |
| **Téléphone :** | **+32 229-64110** | |
| **Nombre de postes disponibles:** | **1** | |
| **Prise de fonction souhaitée :** | **2ème trimestre 2023 1** | |
| **Durée initiale souhaitée :** | **2 ans1** | |
| **Lieu d’affectation :** | **** **Bruxelles**  **Luxembourg**  A**utre: ……………..** | |
|  | * **Avec indemnités** | **** **Sans frais** |
| **Cet avis est également ouvert**   * **aux pays AELE suivants :**   + **Islande**  **Liechtenstein**  **Norvège**  **Suisse**   + **Accord AELE-EEE in-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège)** * **aux pays tiers suivants:** * **aux organisations intergouvernementales suivantes:** | | |

1. **Nature des fonctions**

Au sein de la Commission Européenne, la Direction Générale des Partenariats Internationaux est en charge de la politique de coopération au développement et de coopération dans le contexte plus large de la coopération internationale tout en s'adaptant sans cesse à l’évolutions des besoins des pays partenaires. Ceci comprend la coopération avec les pays en voie de développement à différent stades en incluant les pays en phase transitoire, qu'ils soient à faible revenu ou à revenu intermédiaire. Dans le cadre de la mission générale de la DG INTPA, l'unité G5 contribue à la formulation de politiques sectorielles dans les domaines de la paix, de la résilience, de la stabilité et de la sécurité.

Au sein de la Direction G dédiée au développement humain, aux migrations, à la gouvernance et à la paix, l'unité thématique G5 "Résilience, paix et sécurité" a pour mission de contribuer au développement durable, à la paix et à la stabilité en :

* + fournissant une expertise et un soutien au renforcement des capacités permettant de contribuer à l'amélioration de la sécurité régionale et nationale, en intégrant tous les maillons de la chaine pénale (forces de l’ordre, autorité judiciaire, gestion des frontières, douane) et les acteurs militaires en appui aux programmes de soutien capacitaires de défense et de sécurité en lien avec le développement (CBDSD);
  + fournissant une expertise et un soutien au renforcement des capacités, permettant de s'assurer de la prise en compte de la sensibilité des conflits, la consolidation de la paix et de la résilience dans les pays impactés par des crises et/ou des fragilités et subissant un processus de transition.

L'unité est un centre d'expertise en matière de coopération liée à la résilience, la paix et la sécurité, y compris les problématiques affectant les questions de genre et les mineurs. Cela implique aussi la fourniture d'expertise

1 Les précisions liées à la date de prise de fonctions et à la durée du détachement sont données à titre indicatif uniquement (article 4 de la décision END).

pour la coopération en matière de Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS) : criminalité organisée transnationale (dont la criminalité environnementale, les trafics illicites et la cybercriminalité); la protection des infrastructures critiques (sécurité des emprises maritimes, portuaires et aériennes); la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent, la lutte anti-blanchiment et le financement du terrorisme, etc.

Le candidat retenu fera partie du secteur « Sécurité », actuellement composé de huit collègues sous la responsabilité d'un chef de secteur.

Il/elle aura pour mission de:

1. conseiller et appuyer le développement et la gestion de projets et de programmes liés à la réforme du secteur de la sécurité et au renforcement de capacités afin d’aider les pays partenaires dans des domaines tels que la réforme de la police, et la gestion des frontières en particulier. Ces actions seront mises en œuvre en coopération avec les organismes pertinents des pays partenaires (forces de police, de sécurité publique, police judiciaire, services de renseignement ou de contreterrorisme, gardes- frontières etc.) et leur autorité de tutelle (Ministère de la Défense, de l’Intérieur etc.), en accord avec les priorités de la Commission Européenne;
2. contribuer à la définition des politiques et des programmes de l’UE en matière de sécurité, y compris ceux liés à tous les types de grande criminalité organisée et à ses principaux vecteurs, notamment la gestion des frontières, le trafic de drogue et tous les autres flux illicites, la criminalité financière et les crimes connexes, la lutte contre le terrorisme et perpétrés par tous les moyens (espaces et itinéraires numériques, maritimes ou aériens);
3. suivre les différents dialogues stratégiques avec les pays partenaires aux niveaux bilatéral et régional et y contribuer;
4. conseiller et soutenir les autres unités de la DG INTPA (notamment les unités géographiques) et les délégations de l’UE dans les domaines mentionnés et sur les tendances criminelles émergentes;
5. travailler en étroite collaboration avec d’autres services de la Commission européenne et du SEAE et, le cas échéant, assurer la liaison avec les parties prenantes externes.
6. **Qualifications requises**

# Critères d'éligibilité

Les critères d'éligibilité doivent être obligatoirement remplis par l'END pour être détaché auprès de la Commission. Par conséquent, le candidat qui ne remplirait pas tous ces critères serait automatiquement éliminé de la procédure de sélection.

* Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;
* Ancienneté de service : avoir une ancienneté d'au moins un an auprès de son employeur, c'est-à-dire être employé depuis au moins un an par un employeur éligible au sens de l'article 1 de la décision END, dans un cadre statutaire ou contractuel avant le détachement;
* Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d'une des langues de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer. L'END d'un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie d'une langue de l'Union européenne nécessaire à l'accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

# Critères de sélection

Diplôme

* + diplôme universitaire ou
  + formation professionnelle ou expérience professionnelle de niveau équivalent

dans le(s) domaine(s): « politique de sécurité » dont au moins 5 ans dans le domaine de la politique de sécurité, avec une expérience opérationnelle dans les forces de l’ordre, et idéalement dans la gestion des frontières.

Expérience professionnelle

Il est essentiel de disposer d’une solide expérience en matière de sécurité. Une expérience en matière de gestion des frontières, de réforme du secteur de la sécurité et de coopération internationale est souhaitable. Une bonne connaissance des politiques de développement, des programmes et des travaux de programmation de l’UE constituerait un atout.

Langue(s) nécessaire(s) pour l'accomplissement des tâches

Anglais requis, le français et/ou l’allemand sont souhaitables.

1. **Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Les candidats doivent envoyer leur candidature sous format **CV Europass** (<http://europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/curriculum-vitae>) en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l'UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat. **Le non-respect de cette procédure ou des délais invalidera automatiquement la candidature.** Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d'autres documents (tels que copie de carte d'identité, copie des diplômes et attestations d'expérience professionnelle, …). Ces documents leur seront demandés, le cas échéant, à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

Les candidats seront informés du suivi de leur candidature par l'unité concernée.

1. **Conditions du détachement**

Les détachements sont régis par la **décision de la Commission C(2008)6866 du 12/11/2008** relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

L'END restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement. Il restera également couvert par la sécurité sociale nationale durant son détachement.

Sauf pour les END sans frais, des indemnités de séjour peuvent être versées à l'END qui remplit les conditions, conformément à l'article 17 de la décision END.

Durant le détachement, l'END sera soumis aux obligations de confidentialité, de loyauté et d'absence de conflit d'intérêt prévues par les articles 6 et 7 de la décision END.

Toute déclaration incomplète ou fausse pourra entraîner le refus de la candidature.

Toute personne postée dans une **délégation de l’Union européenne** doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu'au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015, OJ L 72 du 17.03.2015, p. 53). Le candidat choisi aura l’obligation de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d'obtenir la confirmation de son détachement.

1. **Traitement des données à caractère personnel**

Toute mise en œuvre de la procédure de sélection, de détachement et de fin de détachement des END aura pour effet le traitement, par les services compétents de la DG HR, du PMO, de la DG BUDG et de la DG concernée par le présent avis, de données à caractère personnel relatives à l'END, sous la responsabilité du chef de l'unité HR.B.1. Ce traitement est basé sur la décision de la Commission relative aux END et est soumis au Règlement (UE) No 2018/1725.

Les données des END seront conservées pendant 7 ans à compter de la fin du détachement (2 ans pour les END dont la candidature n'a pas été retenue).

En tant que personne concernée, vous avez des droits spécifiques en vertu du chapitre III (articles 14 à 25) du règlement (UE) 2018/1725, notamment le droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données à caractère personnel et le droit de limiter le traitement de vos données personnelles. Le cas échéant, vous avez également le droit de vous opposer au traitement ou au droit à la portabilité des données.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant le responsable du traitement ou, en cas de conflit, le responsable de la protection des données. Si nécessaire, vous pouvez également vous adresser au contrôleur européen de la protection des données. Leurs coordonnées sont indiquées ci-dessous.

# Informations de contact

* **Le contrôleur de données**

Si vous souhaitez exercer vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725, ou si vous avez des commentaires, des questions ou des préoccupations, ou si vous souhaitez déposer une plainte concernant la collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel, n'hésitez pas à contacter le contrôleur de données, unité HR.B.1, [HR-B1-DPR@ec.europa.eu](mailto:HR-B1-DPR@ec.europa.eu).

# Le délégué à la protection des données (DPD) de la Commission

Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données ([DATA-PROTECTION-](mailto:DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu) [OFFICER@ec.europa.eu](mailto:DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu)) pour toute question relative au traitement de vos données à caractère personnel en vertu du règlement (UE) 2018/1725.

# Le contrôleur européen de la protection des données (CEPD)

Vous avez le droit de saisir le contrôleur européen de la protection des données ([edps@edps.europa.eu](mailto:edps@edps.europa.eu)) (c’est-à-dire que vous pouvez porter plainte) si vous estimez que vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725 ont été violés par le contrôleur des données.

À l'attention des candidats ressortissant de pays tiers: vos données personnelles peuvent être utilisées aux fins des vérifications de sécurité.